

# États financiers semestriels

POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2017

## Les Fonds mutuels Fiera Capital

Fiera Capital Fonds d'obligations  
Fiera Capital Fonds équilibré  
Fiera Capital Fonds de revenu élevé  
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base  
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance  
Fiera Capital Fonds d'actions américaines  
Fiera Capital Fonds d'actions internationales  
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales  
Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales



**FIERACAPITAL**

# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## États de la situation financière

(non audité)

	Au 30 juin 2017 \$	Au 31 décembre 2016 \$
<b>Actif</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	390 205 000	444 459 476
Trésorerie	45 356	—
Montants à recevoir sur la vente de placements	485 009	3 730 505
Montants à recevoir sur la vente de parts	99	173 803
Intérêts à recevoir	88	96
Dividendes à recevoir	630 652	851 453
Autres montants à recevoir	59 371	67 059
<b>Total de l'actif</b>	<b>391 425 575</b>	<b>449 282 392</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Dette bancaire	—	25 400
Montants à payer pour les parts rachetées	325 154	949 515
Achats de placements à payer	932 184	5 957 243
Frais de gestion à payer	note 6 358 509	417 357
Charges à payer	note 6 77 215	149 572
<b>Total du passif</b>	<b>1 693 062</b>	<b>7 499 087</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>389 732 513</b>	<b>441 783 305</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	2 689 187	3 384 786
Catégorie AV	973	47 588
Catégorie B	295 516 101	349 368 788
Catégorie F	9 238 804	8 670 432
Catégorie FV	207 134	678 304
Catégorie O	82 080 314	79 633 407
	<b>389 732 513</b>	<b>441 783 305</b>
<b>Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie</b>	note 4	
Catégorie A	27 160	31 822
Catégorie AV	9	415
Catégorie B	2 726 719	3 013 547
Catégorie F	82 659	72 620
Catégorie FV	1 839	5 647
Catégorie O	665 888	607 689
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie</b>		
Catégorie A	99,01	106,37
Catégorie AV	106,97	114,78
Catégorie B	108,38	115,93
Catégorie F	111,77	119,39
Catégorie FV	112,61	120,12
Catégorie O	123,26	131,04

Signé pour le compte de  
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds



John Valentini, Vice-président exécutif, chef de la direction financière globale et président de la division des stratégies de placement privé alternatives



Jean-Guy Desjardins, Président du conseil d'administration, président et chef de la direction

## États du résultat global

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017 \$	2016 \$
<b>Revenus</b>		
Intérêts à distribuer	69 419	106 035
Revenus de prêts de titres	note 11 284 770	253 249
Dividendes	2 726 775	3 069 699
Gain (perte) de change sur la trésorerie	221	(41)
Autres variations de la juste valeur des placements		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	(738 831)	19 889 555
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	(25 946 318)	10 909 206
<b>Total des revenus (pertes)</b>	<b>(23 603 964)</b>	<b>34 227 703</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion	note 5 note 6 2 338 329	2 397 314
Droits de garde	26 057	11 871
Honoraires d'audit	8 255	9 397
Frais juridiques	5 389	1 171
Frais de communication aux porteurs de parts	139 765	183 904
Droits de dépôt	9 018	14 153
Frais de comptabilité de fonds	note 6 22 495	26 564
Frais du comité d'examen indépendant	4 282	6 420
Charge d'intérêts	2 577	456
Retenues d'impôts	50 874	37 871
Coûts de transactions	note 6, 7 979 771	540 006
Frais d'évaluation de fonds	42 365	26 263
<b>Total des charges</b>	<b>3 629 177</b>	<b>3 255 390</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(27 233 141)</b>	<b>30 972 313</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	(225 637)	196 584
Catégorie AV	(2 831)	3 405
Catégorie B	(21 730 866)	24 535 484
Catégorie F	(616 198)	526 447
Catégorie FV	(40 440)	34 381
Catégorie O	(4 617 169)	5 676 012
	<b>(27 233 141)</b>	<b>30 972 313</b>
<b>Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période par catégorie</b>		
Catégorie A	30 501	29 170
Catégorie AV	348	414
Catégorie B	2 874 709	2 929 766
Catégorie F	80 334	55 753
Catégorie FV	5 339	2 783
Catégorie O	608 035	551 128
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie</b>		
Catégorie A	(7,40)	6,74
Catégorie AV	(8,14)	8,22
Catégorie B	(7,56)	8,37
Catégorie F	(7,67)	9,44
Catégorie FV	(7,57)	12,35
Catégorie O	(7,59)	10,30

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017	2016	2017	2016
	Catégorie A		Catégorie AV	
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>3 384 786</b>	3 192 309	<b>47 588</b>	46 818
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(225 637)</b>	196 584	<b>(2 831)</b>	3 405
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	89 750	319 921	—	—
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	1 106	1 260	—	—
Rachat de parts rachetables	(560 134)	(439 395)	(43 784)	—
	<b>(469 278)</b>	(118 214)	<b>(43 784)</b>	—
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	note 4			
Revenu net de placement	684	—	—	—
	<b>684</b>	—	—	—
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(695 599)</b>	78 370	<b>(46 615)</b>	3 405
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>2 689 187</b>	3 270 679	<b>973</b>	50 223
	2017	2016	2017	2016
	Catégorie B		Catégorie F	
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>349 368 788</b>	340 034 932	<b>8 670 432</b>	6 259 508
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(21 730 866)</b>	24 535 484	<b>(616 198)</b>	526 447
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	1 188 146	2 649 136	1 912 045	900 377
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	156	192	1 068	2 090
Rachat de parts rachetables	(33 285 318)	(15 514 758)	(727 435)	(353 970)
	<b>(32 097 016)</b>	(12 865 430)	<b>1 185 678</b>	548 497
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	note 4			
Revenu net de placement	24 805	—	1 108	2 173
	<b>24 805</b>	—	<b>1 108</b>	2 173
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(53 852 687)</b>	11 670 054	<b>568 372</b>	1 072 771
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>295 516 101</b>	351 704 986	<b>9 238 804</b>	7 332 279
	2017	2016	2017	2016
	Catégorie FV		Catégorie O	
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>678 304</b>	249 399	<b>79 633 407</b>	70 514 383
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(40 440)</b>	34 381	<b>(4 617 169)</b>	5 676 012
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	141 047	137 200	11 956 548	4 226 000
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	3	46 115	139 872
Rachat de parts rachetables	(571 777)	(120)	(4 866 714)	(4 936 315)
	<b>(430 730)</b>	137 083	<b>7 135 949</b>	(570 443)
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	note 4			
Revenu net de placement	—	373	71 873	140 770
	—	373	<b>71 873</b>	140 770
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(471 170)</b>	171 091	<b>2 446 907</b>	4 964 799
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>207 134</b>	420 490	<b>82 080 314</b>	75 479 182

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

### États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017	2016
	\$	\$
	Total	
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>441 783 305</b>	420 297 349
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(27 233 141)</b>	30 972 313
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>	
Produit de l'émission de parts rachetables	15 287 536	8 232 634
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	48 445	143 417
Rachat de parts rachetables	(40 055 162)	(21 244 558)
	<b>(24 719 181)</b>	<b>(12 868 507)</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>	
Revenu net de placement	98 470	143 316
	<b>98 470</b>	<b>143 316</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(52 050 792)</b>	17 960 490
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>389 732 513</b>	438 257 839

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## Tableaux des flux de trésorerie

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017	2016
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(27 233 141)	30 972 313
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	(221)	41
Perte (gain) net réalisé sur les placements	738 831	(19 889 555)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	25 946 318	(10 909 206)
Achats de placements	(242 378 085)	(159 083 461)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	268 167 849	171 623 908
Intérêts à recevoir	8	(38)
Dividendes à recevoir	220 801	37 940
Autres montants à recevoir	7 688	22 876
Charges à payer	(72 357)	(8 924)
Frais de gestion à payer	(58 848)	(1 251)
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>25 338 843</b>	<b>12 764 643</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(50 025)	435
Produit de l'émission de parts rachetables	15 461 240	8 139 155
Rachat de parts rachetables	(40 679 523)	(21 054 742)
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(25 268 308)</b>	<b>(12 915 152)</b>
Gain (perte) de change sur la trésorerie	221	(41)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	70 756	(150 550)
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de la période	(25 400)	234 674
<b>Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de la période</b>	<b>45 356</b>	<b>84 124</b>
<b>Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts	69 427	105 997
Intérêts payés	2 577	456
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	2 940 748	3 107 639

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2017 (non audité)

	Date d'échéance	Taux du coupon	Nombre d'actions / parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur de l'actif net %
<b>Titres du marché monétaire</b>						
<b>Bons du Trésor canadiens</b>						
Bons du Trésor canadiens	24 août 2017	0,607 %	555 000	554 456	554 456	
Bons du Trésor canadiens	7 septembre 2017	0,565 %	300 000	299 643	299 643	
				854 099	854 099	0,2
<b>Total titres du marché monétaire</b>				<b>854 099</b>	<b>854 099</b>	<b>0,2</b>
<b>Actions</b>						
<b>Biens de consommation discrétionnaire</b>						
Aritzia Inc.			414 839	6 966 775	6 230 882	
AutoCanada Inc.			86 013	2 193 235	1 641 128	
Freshii Inc.			154 816	2 019 272	1 904 237	
Park Lawn Corp.			293 097	5 407 540	5 516 086	
Sleep Country Canada Holdings Inc.			294 613	9 381 139	12 123 325	
Spin Master Corp.			200 876	5 060 405	7 773 901	
Stingray Digital Group Inc.			584 442	4 313 883	4 605 403	
Uni-Select Inc.			340 075	11 565 843	10 651 149	
				46 908 092	50 446 111	12,9
<b>Biens de consommation de base</b>						
AGT Food & Ingredients Inc.			109 382	3 295 913	2 546 413	
Clearwater Seafoods Inc.			162 374	1 638 710	1 854 311	
Premium Brands Holdings Corp.			80 003	6 667 304	7 443 479	
				11 601 927	11 844 203	2,9
<b>Énergie</b>						
CES Energy Solutions Corp.			1 357 606	10 321 406	7 846 963	
Enerflex Ltd.			445 602	7 503 225	8 386 230	
Gran Tierra Energy Inc.			790 923	3 032 536	2 277 858	
Kelt Exploration Ltd.			760 900	5 352 601	4 778 452	
NuVista Energy Ltd.			825 810	5 572 479	5 409 056	
Parex Resources Inc.			816 108	11 759 732	12 037 593	
Spartan Energy Corp.			198 471	1 639 794	1 220 595	
Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.			4 445 878	6 427 833	5 824 100	
ZCL Composites Inc.			213 134	2 748 150	2 775 005	
				54 357 756	50 555 852	13,0
<b>Services financiers</b>						
Acasta Enterprises Inc., catégorie B avec droit de vote restreint			748 861	7 445 206	5 751 252	
Acasta Enterprises Inc., bons de souscription (8 septembre 2020)			215 601	43 120	187 573	
Banque Canadienne de l'Ouest			147 749	4 137 286	4 045 368	
Equitable Group Inc.			177 456	10 524 368	10 555 083	
				22 149 980	20 539 276	5,3
<b>Soins de santé</b>						
CRH Medical Corp.			524 058	3 971 538	3 867 548	
Thérapeutique Knight inc.			625 245	3 245 100	6 433 771	
				7 216 638	10 301 319	2,6
<b>Industries</b>						
AG Growth International Inc.			138 170	6 052 756	7 975 172	
Badger Daylighting Ltd.			455 875	11 070 144	12 135 393	
Black Diamond Group Ltd.			297 151	1 312 355	820 137	
Boyd Group Income Fund			122 429	3 152 212	11 771 548	
Cargojet Inc.			216 261	7 099 992	10 274 560	
DIRTT Environmental Solutions			896 415	4 036 575	6 140 443	
New Flyer Industries Inc.			225 524	7 898 758	12 232 421	
Richelieu Hardware Ltd.			227 577	3 686 313	6 838 689	
Métaux Russel Inc.			235 050	6 357 987	6 101 898	

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2017 (non audité)

	Nombre d'actions / parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur de l'actif net %
<b>Industries (suite)</b>				
Savaria Corp.	267 726	1 967 242	4 267 552	
StorageVault Canada Inc.	2 103 696	3 954 468	5 553 757	
		56 588 802	84 111 570	21,6
<b>Technologies de l'information</b>				
DealNet Capital Corp.	5 210 466	2 798 998	1 589 192	
Descartes Systems Group Inc.	320 121	10 045 351	10 099 818	
Enghouse Systems Ltd.	222 771	10 129 922	11 706 615	
Kinaxis Inc.	131 960	9 463 427	10 654 450	
Solium Capital Inc.	367 639	2 667 663	3 606 539	
Sylogist Ltd.	403 441	3 835 046	3 635 003	
		38 940 407	41 291 617	10,6
<b>Matières premières</b>				
Asanko Gold Inc.	1 587 166	6 288 406	3 158 460	
Endeavour Mining Corp.	325 927	8 204 150	7 294 246	
HudBay Minerals Inc.	790 767	7 201 682	5 930 753	
Interfor Corp.	490 074	6 406 352	9 105 575	
Intertape Polymer Group Inc.	524 280	12 503 945	12 944 473	
Major Drilling Group International Inc.	454 696	3 544 241	3 860 369	
Osisko Mining Inc.	810 995	2 482 162	3 325 080	
Stella-Jones Inc.	136 455	3 387 075	6 039 498	
Wesdome Gold Mines Ltd.	369 900	1 217 379	1 128 195	
Winpak Ltd.	104 572	5 887 755	6 088 182	
		57 123 147	58 874 831	15,2
<b>Immobilier</b>				
Altus Group Ltd.	225 162	4 745 083	6 311 291	
Colliers International Group Inc.	99 433	3 189 660	7 288 439	
FirstService Corp.	36 346	803 567	3 024 351	
InterRent REIT	1 171 548	7 271 520	9 477 822	
Killam Apartment Real Estate Investment Trust	241 769	2 557 897	3 080 137	
Pure Multi-Family REIT LP	537 593	4 896 610	4 677 059	
Tricon Capital Group Inc.	1 244 535	9 381 149	14 461 497	
		32 845 486	48 320 596	12,4
<b>Services publics</b>				
Boralex Inc., catégorie A	427 286	6 621 976	9 383 201	
Crius Energy Trust	355 094	2 563 937	3 682 325	
		9 185 913	13 065 526	3,4
<b>Total actions</b>		<b>336 918 148</b>	<b>389 350 901</b>	<b>99,9</b>
<b>Total des placements</b>		<b>337 772 247</b>	<b>390 205 000</b>	<b>100,1</b>
<b>Coût des transactions</b>		<b>(588 203)</b>		
<b>Autres actifs (passifs) nets</b>			<b>(472 487)</b>	<b>(0,1)</b>
<b>Actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables</b>		<b>337 184 044</b>	<b>389 732 513</b>	<b>100,0</b>

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### 1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds d'actions de croissance (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 22 août 2016 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

L'objectif du Fonds est de réaliser, à long terme, le rendement le plus élevé possible qui soit compatible avec une philosophie de placement fondamentale. Le Fonds investit principalement dans des titres de participation canadiens émis par des sociétés canadiennes et privilégie de façon importante les actions de sociétés à petite ou à moyenne capitalisation.

En date du 10 mars 2017, les catégories AV et FV ont été fermés pour tout nouvel investissement.

En date du 28 août 2017, la désignation des « catégories » de parts du Fonds est devenue des « séries » de parts du Fonds, et la désignation des parts de série B est devenue des parts de série D.

Corporation Fiera Capital (« Fiera ») ou le « Gestionnaire » est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 30 juin 2017 et les états de la situation financière au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes les 30 juin 2017 et 2016.

### 2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment la Norme comptable internationale (« IAS 34 ») *Information financière intermédiaire* telle que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers intermédiaires a été autorisée par le Gestionnaire le 24 août 2017.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

#### Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers du Fonds incluent des instruments financiers non-dérivés et/ou des instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la JVRN, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé le cas échéant selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

#### Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

#### Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

#### Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût au début et à la fin de la période est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». À la suite de la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

#### Trésorerie

La trésorerie (dettes bancaires) est classée comme des prêts et créances (ou autres passifs), respectivement, et est comptabilisée au coût, qui se rapproche de la juste valeur.

# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations sans coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de distribution. Les distributions sont regroupées au poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » et sont présentées distinctement à l'état du résultat global. Auparavant, ces montants étaient répartis entre les différents types de revenus. Les informations comparatives ont été reclassées afin de les conformer à cette nouvelle présentation.

Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées séparément à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » dans l'état des flux de trésorerie et un montant équivalent a été déduit du montant présenté au poste « Achats de placements ». Les informations comparatives ont été révisées afin de les conformer à cette nouvelle présentation.

Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories, le cas échéant, selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

### Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

#### a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

#### b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

#### c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte, le cas échéant, qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

#### d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé(e). Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

#### e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

### Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Voir la note 11 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

### Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passif financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités et
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

### Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

### Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les périodes divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de cette période.

### Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son année d'imposition se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposé sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribués aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

### Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

### Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

### Entités d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

- a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.
- b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.
- c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

#### Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### *Entreprises associées*

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

### *Entités structurées*

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des sociétés en commandite, des placements indexés, des véhicules d'actifs cadres, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités.

### **Normes comptables publiées mais non encore adoptées**

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »), qui remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). L'IFRS 9 comprend, entre autres, les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. La base d'évaluation des actifs financiers, soit le coût amorti ou la juste valeur, pourrait devoir être modifiée, de même que la comptabilisation des gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Les Fonds devront adopter l'IFRS 9 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Le Gestionnaire continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

---

### **3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques**

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

#### **Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif**

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 2 « Principales méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

#### **Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur**

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir si certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

---

### **4. Parts rachetables**

#### **Structure du capital**

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts de catégorie A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie AV furent offertes aux investisseurs principalement par l'entremise des ententes de régime collectif avec un courtier conseiller, cependant cette catégorie a fermée pour tout nouvel investissement le 10 mars 2017. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de « rémunération des services » ou de compte intégré auprès d'un courtier. Les parts de catégorie FV furent offertes aux investisseurs qui participent à un programme de « rémunération des services » ou de compte intégré auprès d'un courtier, cependant cette catégorie a fermée pour tout nouvel investissement le 10 mars 2017. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants.

# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Les parts de catégorie A, B et F peuvent être converties en parts d'autres catégories, à l'exception des parts de catégorie O, du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Les parts de catégorie AV et FV peuvent être converties en parts d'autres catégories, à l'exception des parts de catégorie O, du même fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Les parts de catégorie O peuvent être converties en parts d'autres catégories du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Toutefois, les parts de catégorie A qui ont été achetées selon le mode avec frais d'acquisition réduits peuvent être converties qu'en des parts de catégorie A d'un autre fonds si ce fonds offre des parts de catégorie A selon le mode avec frais d'acquisition réduits.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Les droits et conditions rattachés aux parts ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières applicables à ces parts, et aux dispositions des statuts de constitution de la fiducie.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

### Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

#### Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

### Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables – au début de la période (1 janvier)	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables – à la fin de la période (30 juin)
Catégorie A					
2017	31 822	865	11	(5 538)	27 160
2016	30 352	3 027	12	(4 364)	29 027
Catégorie AV					
2017	415	—	—	(406)	9
2016	414	—	—	—	414
Catégorie B					
2017	3 013 547	10 470	1	(297 299)	2 726 719
2016	2 990 818	23 514	2	(138 439)	2 875 895
Catégorie F					
2017	72 620	16 399	10	(6 370)	82 659
2016	53 582	7 723	17	(3 036)	58 286
Catégorie FV					
2017	5 647	1 169	—	(4 977)	1 839
2016	2 126	1 200	—	(1)	3 325
Catégorie O					
2017	607 689	95 877	384	(38 062)	665 888
2016	554 650	33 582	1 018	(40 148)	549 102

### Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

### Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement	Semestrielle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

## 5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Frais de gestion

Les taux des frais de gestion au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	30 juin 2017 %	31 décembre 2016 %
Catégorie A	2,00	2,00
Catégorie AV	1,75	1,75
Catégorie B	1,25	1,25
Catégorie F	1,00	1,00
Catégorie FV	0,75	0,75
Catégorie O	—	—

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

### Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujéti aux primes de rendement.

### Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration, les frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

## 6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 30 juin 2017, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 20,68 % et 8,83 % des actions à droit de vote de Fiera (21,09 % et 9,00 % au 31 décembre 2016 et 21,00 % et 9,34 % au 30 juin 2016).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité de Fonds présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, le cas échéant, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	30 juin 2017 \$	30 juin 2016 \$
<b>Charges</b>		
Frais de gestion	2 338 329	2 397 314
Frais de comptabilité de fonds	22 495	26 564
Coûts de transactions	65 960	50 145
	<b>Au 30 juin 2017</b>	<b>Au 31 décembre 2016</b>
	\$	\$
<b>Montants à payer</b>		
Frais de gestion à payer	358 509	417 357
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	8 191	12 128

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	30 juin 2017 %	31 décembre 2016 %
Catégorie A	0,10	0,09
Catégorie AV	100,00	2,19
Catégorie F	0,02	0,02
Catégorie FV	0,48	0,16

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### 7. Autres rémunérations versées aux courtiers

Aux cours des périodes de six mois closes le 30 juin 2017 et 2016, les paiements indirects affectés à des biens ou à des services, à l'exception de l'exécution des ordres, inclus dans les commissions de courtage présentés dans les états du résultat global, s'établissent à :

30 juin 2017	30 juin 2016
\$	\$
184 556	113 695

### 8. Informations à fournir sur les instruments financiers

#### Hiérarchie des justes valeurs

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

#### Classement au sein de la hiérarchie des justes valeurs

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

#### Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont généralement classés de niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés de niveau 1.

#### Obligations et débetures

Les obligations et débetures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées de niveau 1, alors que les autres obligations et débetures du secteur public sont classées de niveau 2. Les obligations et débetures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débetures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

#### Actions

Les actions, qui peuvent inclure les bons de souscription et les reçus de souscription, sont classées de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne se négocient pas fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2. Les bons de souscription et reçu de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés de niveau 2.

#### Placements indexés

Les placements indexés sont classés de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certains placements indexés ne sont pas négociés fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2.

#### Prêts

Les prêts se composent principalement de prêts à terme et de prêts corporatifs.

Les prêts à terme sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des prêts à terme sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

Les prêts corporatifs se composent principalement de prêts privés à des sociétés et sont généralement évalués à leur valeur nominale. Comme les données d'entrée significative aux fins de l'évaluation sont généralement non-observables, les prêts corporatifs sont habituellement classés de niveau 3. Dans le cas où les données d'entrée deviendraient observables, ils seront classés de niveau 2.

#### Titres adossés à des crédits mobiliers, titres adossés à des créances hypothécaires et véhicules d'actifs cadres

Les titres adossés à des crédits mobiliers, les titres adossés à des créances hypothécaires et les véhicules d'actifs cadres comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables pour les titres adossés à des crédits mobiliers et les titres adossés à des créances hypothécaires, ils sont habituellement classés de niveau 2. Les données d'entrée pour les véhicules d'actifs cadres sont généralement non-observable et par conséquent sont classés de niveau 3 et dans le cas où les données d'entrée deviendraient observables, ils seront classés de niveau 2.

#### Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés de niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2.

# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, de contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent de niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés de niveau 1. Les options non listées sont généralement classées de niveau 2.

Indépendamment du type de placements, les instruments financiers dont l'évaluation de la juste valeur nécessite l'utilisation de données d'entrées significative non-observable seront classés de niveau 3. Les instruments financiers peuvent aussi être classés de niveau 3 si leurs prix ne sont plus basés sur des données observables.

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs (passifs) financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 30 juin 2017				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif</b>				
Titres du marché monétaire	854 099	—	—	854 099
Actions	389 350 901	—	—	389 350 901
<b>Total de l'actif</b>	<b>390 205 000</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>390 205 000</b>

  

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2016				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif</b>				
Titres du marché monétaire	3 344 294	—	—	3 344 294
Actions	437 372 622	3 742 560	—	441 115 182
<b>Total de l'actif</b>	<b>440 716 916</b>	<b>3 742 560</b>	<b>—</b>	<b>444 459 476</b>

### Transferts entre les niveaux 1 et 2

Aux cours de la période de six mois close le 30 juin 2017, il y a eu un transfert de placement de 3 680 000 \$ du niveau 2 au niveau 1 suite à l'offre publique initiale d'un titre d'actions ordinaires à la Bourse de Toronto le 6 janvier 2017. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

### Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, des titres adossés à des crédits mobiliers, des titres adossés à des créances hypothécaires, véhicules d'actifs cadres, des fonds sous-jacents et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

### Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

#### a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

#### i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, le cas échéant). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition du Fonds au risque de change est négligeable.

### ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est négligeable.

### iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, les estimations de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le Gestionnaire d'après le coefficient bêta prévu ou historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre/fonds et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui de son indice de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
	Variation du prix %	30 juin 2017 \$	31 décembre 2016 \$
<b>Indices de référence</b>			
Indice des titres à petite capitalisation S&P TSX	+/-10	<b>+/-28 448 000</b>	+/-31 119 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

### b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

	30 juin 2017 %	31 décembre 2016 %
<b>Segment de marché</b>		
Titres du marché monétaire		
Bons du Trésor canadiens	0,2	0,8
Actions		
Biens de consommation discrétionnaire	12,9	7,5
Biens de consommation de base	2,9	4,4
Énergie	13,0	25,9
Services financiers	5,3	8,9
Soins de santé	2,6	2,2
Industries	21,6	19,9
Technologies de l'information	10,6	4,0
Matières premières	15,2	13,1
Immobilier	12,4	11,5
Services publics	3,4	2,4
Autres actifs (passifs) nets	(0,1)	(0,6)
	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/ gestionnaire de portefeuille, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

#### Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds conclut aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition du Fonds au risque de crédit est négligeable.

### d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

## 9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2016, le Fonds n'affiche pas de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées.

## 10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'avait pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

## 11. Prêts de titres

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le risque de crédit associé à ces transactions est considéré comme minime, puisque la valeur des garanties doit atteindre au moins 102 % de la valeur des titres prêtés; les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés; et le fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif par l'entremise de transactions de prêt de titres. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités de chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. La juste valeur globale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres est la suivante :

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Prêts en cours	49 161 050	131 024 490
Montant de la garantie	51 619 107	137 575 732
Pourcentage de collatéral des titres prêtés	105,0 %	105,0 %

Les revenus de prêts de titres sont les suivants :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
Revenus bruts de prêts de titres	474 616	422 082
Charges de prêts de titres	189 846	168 833
Revenus nets de prêts de titres	284 770	253 249
Retenues d'impôts sur revenus de prêts de titres	44 046	37 871
Revenus nets de prêts de titres reçus par le fonds	240 724	215 378
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	40,0 %

## Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

### Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

---

#### 12. Autres instruments financiers

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

---

#### 13. Obligations et éventualités

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

---

#### 14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, il n'y a aucune différence entre la valeur liquidative par part pour les transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.